

SONDAGE

LES KINÉS INSPIRENT CONFIANCE

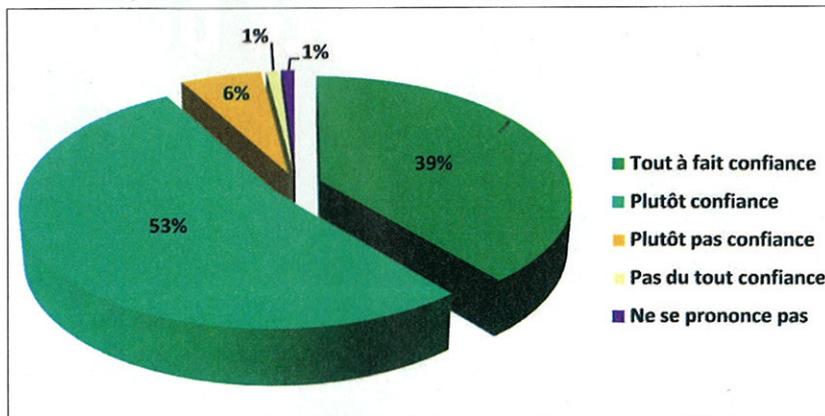
Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) avait commandé à l'institut Harris Interactive un **sondage auprès des Français pour connaître leur perception des masseurs-kinésithérapeutes.**

Le résultat est très positif. PAR SOPHIE CONRARD

Quel regard les Français portent-ils sur les masseurs-kinésithérapeutes ? Se rendent-ils dans leurs cabinets pour trouver une solution à une douleur ? Font-ils pleinement confiance à leur praticien attitré ? Et l'existence d'un Ordre professionnel est-elle une garantie à leurs yeux, en matière de qualité des soins et

On remarque que les personnes ayant eu récemment recours à une séance de kinésithérapie se montrent particulièrement convaincues par l'efficacité de cette pratique pour réduire la douleur : 94 % d'entre eux la jugent efficace. Une impression largement partagée par les femmes (87 % d'entre elles) et les moins de 35 ans (90 %).

De façon générale, faites-vous confiance à votre masseur-kinésithérapeute ?



de sécurité des patients ? C'est ce que l'institut Harris Interactive était chargé de savoir, en réalisant ce sondage à l'occasion de la dernière *Semaine de la sécurité des patients*, du 26 au 30 novembre 2012.

Que retenir de cette enquête ? En premier lieu que plus de huit sondés sur dix (84 %) estiment que consulter un masseur-kinésithérapeute permet de soulager efficacement la douleur. Un quart (23 %) jugent la consultation "très efficace" en la matière, et 61 % la trouvent "plutôt efficace".

L'Ordre, garant d'une meilleure sécurité

Les personnes ayant déjà consulté un masseur-kinésithérapeute témoignent d'une relation de confiance avec celui-ci : c'est le cas pour plus de neuf sondés sur dix (92 %), parmi lesquels 39 % déclarent même lui faire "tout à fait confiance", et 53 % "plutôt confiance". Un sentiment d'autant plus fort parmi les patients réguliers : les personnes ayant consulté un masseur-kinésithérapeute au cours de l'année écoulée sont 96 % à

témoigner leur confiance envers leur praticien. Enfin, l'existence de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes semble rassurer les Français sur leur sécurité, puisque 80 % des personnes interrogées jugent que sa présence permet de renforcer la qualité des soins et, au final, de garantir une meilleure sécurité pour les patients. Un sondé sur cinq n'en est néanmoins pas convaincu. Et la proportion de personnes rassurées par l'existence de l'Ordre diminue à mesure que les revenus moyens du foyer

84 % des sondés jugent la consultation efficace pour soulager la douleur

augmentent : 85 % des foyers gagnant moins de 1 200 euros par mois sont convaincus, contre "seulement" 73 % des foyers gagnant 5 000 euros et plus.

On peut noter que les personnes ayant eu recours à la kinésithérapie au cours de l'année écoulée sont plus nombreuses que la moyenne à estimer que l'existence de l'Ordre offre ces différentes garanties (88 %).

Source : *Le regard des Français sur les masseurs-kinésithérapeutes*, sondage Harris Interactive pour l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Enquête réalisée en ligne du 21 au 23 novembre 2012, sur un échantillon de 1 550 individus représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas avec redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).